



PRÉFET DU GARD

# **Recueil des actes administratifs de l'État dans le Gard**

**N° 2015-08-G Édition spéciale N°69  
DU 13/08/2015.**

# Sommaire

## DCDL-BDL

- Décision en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial autorisant le projet de la SAS AIGUESMORTAISE DE DISTRIBUTION.

## DDTM

- ARRETE N° DDTM-SEF-2015-0077 portant application du régime forestier et restructuration foncière de la forêt communale de BELVEZET.

## ARS DT 30 Service SE

- Arrêté prononçant la mainlevée de l'insalubrité d'un logement situé 732 route de Coularou commune du Vigan.

## ARS LR DOSA-SPR

- Arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant modification d'agrément de la SELARL UNIBIO à Nîmes (Gard).

- Arrêté ARS-LR/ARS PACA 2015-1125 du 25 juin 2015 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL UNIBIO à NIMES.

- Arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant modification d'agrément de la SELAS BIOAXIOME à NIMES.

- Décision ARS-LR/ARS PACA 2015-1126 du 25 juin 2015 portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOAXIOME » à NIMES.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

### DÉCISION

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU le code de commerce ;
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le recours présenté par la société « SAS BENKAR »  
ledit recours enregistré le 24 mars 2015 sous le n° 2646Tbis,  
et dirigé contre la décision du 4 février 2015 de la commission départementale d'aménagement commercial du Gard  
accordant à la société « AIGUESMORTAISE DE DISTRIBUTION » l'autorisation préalable en vue d'étendre de 459 m<sup>2</sup> un supermarché à l enseigne « SUPER U » de 1 930 m<sup>2</sup>, portant sa surface de vente totale à 2 389 m<sup>2</sup>, à Aigues-Mortes ;
- VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 24 juin 2015 ;
- VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 26 juin 2015 ;

Après avoir entendu :

M. Bernard ROZENFARB, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Pierre MAUMÉJEAN, maire d'Aigues-Mortes ;

M. Olivier MALACHANE, société BENKAR et Me Faye FISCH, avocat ;

M. Raphaël VERRIER, société « AIGUESMORTAISE DE DISTRIBUTION » ; M. Bruno ZAGROUN, société AQUEDUC et Me Rémy DEMARET, avocat ;

M. Guillaume LACROIX, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

**CONSIDÉRANT** que le site du supermarché objet du projet d'extension se trouve en entrée de ville, à la limite nord-est de la partie urbanisée de la commune ; que toutefois, si l'implantation de cet équipement commercial est relativement excentrée, les premières habitations ne se trouvent qu'à une centaine de mètres ;

**CONSIDÉRANT** que la population de la zone de chalandise et de la commune d'Aigues-Mortes est en très forte augmentation (environ 40 % en 13 ans) ; que dans ce contexte le projet participera à l'adaptation et à la modernisation des équipements commerciaux ;

**CONSIDÉRANT** que cette extension n'est pas de nature à nuire à l'animation de la vie urbaine de cette commune qui connaît une très forte fréquentation touristique ; que le centre-ville compte de nombreux commerces qui ne seront pas impactés par la réalisation du projet ;

**CONSIDÉRANT** que les infrastructures routières existantes permettront d'absorber sans difficulté le flux supplémentaire de trafic attendu ;

**CONSIDÉRANT** que le site du projet est desservi par les transports en commun ;

**CONSIDÉRANT** que l'extension se réalisera sur le parc de stationnement, sans imperméabilisation supplémentaire de sols ;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de l'instruction, par lettre en date du 19 juin 2015, le pétitionnaire s'est engagé à améliorer l'insertion environnementale du projet, en décrochant l'enseigne trop visible qui surplombe actuellement la toiture du magasin d'une part, et en renforçant la végétalisation du site d'autre part ;

**CONSIDÉRANT** qu'ainsi ce projet répond aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code de commerce ;

**DÉCIDE :** Le recours susvisé est rejeté.

Le projet de la société « AIGUESMORTAISE DE DISTRIBUTION » est autorisé.

En conséquence, est accordée à la société « AIGUESMORTAISE DE DISTRIBUTION » l'autorisation préalable requise en vue d'étendre de 459 m<sup>2</sup> un supermarché à l'enseigne « SUPER U » de 1 930 m<sup>2</sup>, portant sa surface de vente totale à 2 389 m<sup>2</sup>, à Aigues-Mortes (Gard).

Votes favorables : 6  
Vote défavorable : 0  
Abstentions : 2

Le Président de la Commission  
nationale d'aménagement commercial

*Prof. la ...*

Michel VALDIGUIÉ

*Michel Valdiguié*



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 11 AOUT 2015

Service Environnement Forêt

Unité: Forêt - DFCI

Réf. : VB

Affaire suivie par : Véronique BRES

Tél : 04.66.62.66.03

Courriel : veronique.bres@gard.gouv.fr

ARRETE N° DDTM - SEF-2015-0077

portant application du régime forestier et restructuration foncière de  
la forêt communale de BELVEZET

**Le Préfet du Gard**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code forestier, notamment les articles L 211-1 , L 214-3 et R 214-1 et suivants,  
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,  
Vu le décret du 4 décembre 2013 nommant Monsieur Didier MARTIN, Préfet du Gard,  
Vu la délibération du conseil municipal de Belvezet en date du 09 octobre 2013 sollicitant l'application du régime forestier à la forêt communale de Belvezet,  
Vu l'avis émis le 11 avril 2014 par l'Agence interdépartementale Gard/Hérault de l'Office National des Forêts,  
Vu le dossier du projet et le plan des lieux,  
**Considérant** qu'au sens de l'article L211-1 du code forestier les bois et les forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution qui appartiennent aux collectivités relèvent du régime forestier,  
**Considérant** qu'au sens de l'article L214-3 du code forestier , dans les bois et forêt susmentionnés, l'application du régime forestier est prononcée par l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la collectivité,  
**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**Article 1er :**

En application des dispositions du présent arrêté, la surface totale de la forêt communale de Belvezet relevant du régime forestier est portée à 826 ha 99 a 77ca. Le détail parcellaire est fourni en annexe.

89 rue Wéber - 30907 NIMES CEDEX

Tél : 04.66.62.62.00 - Fax : 04.66.23.28.79 - [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)

Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72

au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

**Article 2 :**

A la suite de cette opération, le bornage des nouvelles limites de la forêt communale sera effectué par les soins et aux frais de la commune de Belvezet sous le contrôle de l'office national des forêts.

**Article 3 :**

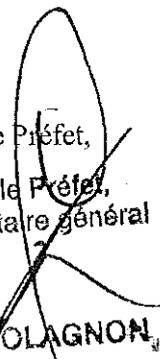
Le Maire de Belvezet procédera à l'affichage du présent arrêté dans sa commune et transmettra à la préfecture un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

**Article 4 :**

Sont abrogés tous actes antérieurs à la date du présent arrêté ayant prononcé l'application du régime forestier sur des terrains appartenant à la commune de Belvezet.

**Article 5 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le Directeur de l'Agence Interdépartementale Gard/Hérault de l'Office National des Forêts, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, le Maire de Belvezet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Gard.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
le secrétaire général  
  
Denis OLAGNON,

**Le demandeur peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.** A cet effet, il peut saisir d'un recours contentieux le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre compétent. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

**La décision peut être contestée par des tiers dans les deux mois à compter de sa publication.**

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral n°  
 du régime forestier à la forêt Communale de BELVEZET  
 relevant du régime forestier

Liste des parcelles maintenues sous régime forestier :

Commune de situation	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Surface cadastrale (ha)	Surface soumise (ha)	Origine de l'application du régime forestier
Belvezet	Peiro Fico	A4	9,7950	9,7950	Arrêté préfectoral n° 717 du 17/12/1985 et parcelle soumise depuis le plan toilé du 24/06/1876 Noté : AP 1985/Plan toilé 1876
Belvezet	Valoussière	A18	0,2865	0,2865	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Cros Salat	A36 partie	255,5680	218,6180	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Cros Salat	A37 partie	12,8880	8,2500	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Cros Salat	A38 partie	5,8000	0,0800	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Bois de la Vièle	A145 partie	85,5315	59,0000	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Bois de la Vièle	A167 partie	212,9450	92,5000	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Molières	B22	2,4827	2,4827	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Molières	B33	0,3930	0,3930	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Molières	B35	0,6010	0,6010	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Molières	B43	0,2960	0,2960	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Molières	B50	1,3600	1,3600	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Molières	B57	3,8900	3,8900	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Combe Del Jas	B83	15,4032	15,4032	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Grand Terres	B116	4,0450	4,0450	Arrêté préfectoral n° 717 du 17/12/1985
Belvezet	Vendeme	B178	1,3940	1,3940	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	La Garrigue	C655	26,0420	26,0420	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	La Garrigue	C656	15,3900	15,3900	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Coste de Pradines	C828	20,7713	20,7713	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Chemin d'Uzès	D149	13,6360	13,6360	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Boutetière	D200	0,9920	0,9920	Arrêté préfectoral n° 717 du 17/12/1985
Belvezet	Layat	D251	51,8110	51,8110	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Savadou	D261	12,8390	12,8390	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Aiguevives	D262	18,7310	18,7310	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Malpas	D290	3,1840	3,1840	Arrêté préfectoral n° 717 du 17/12/1985
Belvezet	Entre les Roques	D365	0,9300	0,9300	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Coste Belle	D366	36,9680	36,9680	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Coste Belle	D381	7,8415	7,8415	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Coste Belle	D386	7,8580	7,8580	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Les Tanques Serre du Corbe	E200 partie	148,3100	3,1000	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Serre de la Gardette	E246 partie	83,5467	72,5467	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Serre de la Gardette	E251	5,5080	5,5080	AP 1985 / Plan toilé 1876
Belvezet	Serre de la Gardette	E254	25,6455	25,6455	AP 1985 / Plan toilé 1876
<b>Superficie totale :</b>				<b>742,1884</b>	

Liste des parcelles intégrant le régime forestier :

Commune de situation	Lieu dit	Parcelle cadastrale	Surface cadastrale (ha)	Surface soumise (ha)	Origine de l'application du régime forestier
Belvezet	Cros Salat	A36 partie	255,5680	30,6660	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Cros Salat	A37 partie	12,8880	1,7880	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Cros Salat	A38 partie	5,8000	0,9300	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Plan de Méjan	A42	0,2570	0,2570	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Plan de Méjan	A45	1,0915	1,0915	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Plan de Méjan	A46	0,2683	0,2683	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Plan de Méjan	A47	0,3035	0,3035	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Coucarière	A90	0,2535	0,2535	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Bois de la Vièle	A145 partie	85,5315	7,5315	Nouvelle soumission 2014
Belvezet	Bois de la Vièle	A167 partie	212,9450	41,7200	Nouvelle soumission 2014
<b>Superficie totale intégrant le régime forestier :</b>				<b>84,8093</b>	

Superficie actualisée :

- Ancienne superficie de la Forêt Communale de Belvezet : 742 ha 18 a 84 ca
- Nouvelle superficie de la Forêt Communale de Belvezet : 826 ha 99 a 77ca



Agence Régionale  
de Santé  
du Languedoc-Roussillon

PRÉFET DU GARD

Délégation Territoriale  
du Gard

Nîmes le

07 AOUT 2015

**ARRETE n°**

Prononçant la mainlevée de l'insalubrité d'un logement situé 732 route du Coularou  
Commune du VIGAN

**Le Préfet du GARD,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

**VU** le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1331-26 à L.1331-31;  
**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L.521-1 à L.521-4;  
**VU** le décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques de décence d'un logement ;  
**VU** les arrêtés préfectoraux n°2014133-0008 du 13 mai 2014 et n°2014253-0019 du 10 septembre 2014, portant déclaration d'insalubrité le logement susvisé ;

**CONSIDERANT** l'article L1331-28-3 du Code de la Santé Publique qui prévoit que lorsque des travaux justifiant la levée de l'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux sont réalisés sur un immeuble dont l'insalubrité avait été déclarée irrémédiable, le représentant de l'Etat dans le département prononce par arrêté la fin de l'état d'insalubrité de l'immeuble et la mainlevée de l'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux.

**CONSIDERANT** le rapport du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon en date du 29 juin 2015, attestant que les travaux réalisés ont permis de résorber les causes d'insalubrité mentionnées dans les arrêtés préfectoraux n° 2014133-0008 et n° 2014253-0019 ;

**CONSIDERANT** que le logement susvisé et ses équipements ne présentent plus de danger pour la santé et la sécurité d'éventuels occupants ;

**CONSIDERANT**, que les travaux qui ont été réalisés, permettent une réoccupation de ce logement pour un usage d'habitation.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Il est mis fin à l'état d'insalubrité du logement identifié par le numéro invariant 303500358758, situé 732 route de Coularou au VIGAN, sur la parcelle cadastrée C 1194.

Ce logement est la propriété de madame BUFFET Martine résidant 732 route de Coularou LE VIGAN, et madame BUFFET Elise, domiciliée 246 rue Rabelais 13016 MARSEILLE.

**ARTICLE 2**

La mainlevée de l'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux est prononcée et prendra effet à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires visés à l'article 1.  
Il sera également affiché à la mairie du VIGAN, ainsi que sur la façade de l'immeuble.

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera publié à la Conservation des Hypothèques dont dépend l'immeuble, à la diligence et aux frais des propriétaires mentionnés à l'article 1.  
Il sera transmis au Maire de la commune du VIGAN, aux organismes payeurs des aides personnelles au logement (CAF et MSA), ainsi qu'au gestionnaire du fonds de solidarité pour le logement du département et à la chambre des notaires.

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NIMES, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le Maire du VIGAN, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gard et les agents de police judiciaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui prendra effet à compter de sa notification

~~Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
le secrétaire général~~  
~~Denis GLAGNEN~~



PREFET DU GARD

### Arrêté Préfectoral

## portant modification de l'agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux – SELARL UNIBIO à NIMES (Gard)

LE PREFET du GARD,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à R.6212-92 ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 2 ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 21 mai 2015 portant nomination de Madame Dominique MARCHAND en qualité de Directrice Générale par intérim de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, à compter du 25 mai 2015 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-DM-59 en date du 05 juin 2015 portant délégation de signature à Madame Dominique MARCHAND, Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon par le Préfet du Gard ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015099-0002 en date du 14 avril 2015 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux dénommée SELARL UNIBIO sise 490 rue Yves Sigal à 30000 NIMES ;

**Vu** le dossier déposé le 27 avril 2015 par Monsieur Arnaud LONGUET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL UNIBIO sise 490 rue Yves Sigal à NIMES 30900 ;

Vu la demande de pièces complémentaires du 02 juin 2015 ;

Vu les pièces complémentaires réceptionnées le 08 juin 2015 ;

**Considérant** le consentement unanime des associés de la société UNIBIO par acte signé du 23 avril 2015 en vue :

- de la réduction de capital par voie de rachat, en vue de leur annulation, des parts sociales de la société détenues par Messieurs Jean-Pierre FINIELS, Patrick LOCHERON, Michel CABROL et Madame Marie-Claire FORNARO ; Monsieur Michel CABROL et Madame Marie-Claire FORNARO restent titulaires à l'issue de l'opération de réduction de capital, d'une par sociale de la société chacun ;
- de la cessation d'activité, avec effet au 30 juin 2015, de Messieurs Jean-Pierre FINIELS et Patrick LOCHERON en qualité de biologistes coresponsables.

#### **ARRETE**

**Article 1er : A compter du 30 juin 2015**, la SELARL UNIBIO agréée sous le n°30-005 dont le siège social est situé 490 rue Yves Sigal 30000 Nîmes est représentée par les biologistes médicaux coresponsables :

ACHARD Dominique, biologiste médical, pharmacien,  
ALFONSI Pierre-Antoine, biologiste médical, pharmacien,  
BALAVOINE Muriel, biologiste médical, médecin,  
BEBIN Frédérique, biologiste médical, médecin,  
BLANC Karine, biologiste médicale, pharmacien,  
BONIDAN Martine, biologiste médical, pharmacien,  
CABROL Michel, biologiste médical, pharmacien,  
CHARRIER Frédéric, biologiste médical, pharmacien,  
D'UVA Céline, biologiste médical, médecin,  
DAUMAS Yannick, biologiste médical, pharmacien,  
DEQUEN Laurent, biologiste médical, pharmacien,  
DUMET Catherine, biologiste médical, pharmacien,  
FABRE Frédéric, biologiste médical, pharmacien,  
FAYON Jean-Pierre, biologiste médical, pharmacien,  
FORNARO Marie-Claire, biologiste médical, pharmacien,  
GAILLARD Christian, biologiste médical, pharmacien,  
GARROS Sophie, biologiste médical, pharmacien,  
GEORGES Thierry, biologiste médical, pharmacien,  
GRANDHOMME Marie, biologiste médical, pharmacien,  
GUERS Catherine, biologiste médical, pharmacien,  
JOURDAN Guy, biologiste médical, médecin,  
LAMARTI Hatim, biologiste médical, pharmacien,  
LONGUET Arnaud, biologiste médical, pharmacien,  
MARSON Benjamin, biologiste médical, pharmacien,  
MAURIN Brigitte, biologiste médical, pharmacien,  
MONNERET Ivan, biologiste médical, pharmacien,  
MOREAU Olivier, biologiste médical, pharmacien,  
PASCHE Catherine, biologiste médical, pharmacien,  
POIREY Bruno, biologiste médical, pharmacien,  
RICHARD Yves, biologiste médical, pharmacien,  
SCHLUP Nicolas, biologiste médical, pharmacien,  
SERRES Christian, biologiste médical, pharmacien

La répartition du capital social figure en annexe.

**Article 2 :** La SELARL UNIBIO exploite le laboratoire de biologie médicale, N° FINESS entité juridique 300013299 sur les 17 sites suivants :

1	490 rue Yves Sigal 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013331
2	7 avenue Feuchères 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013307
3	20 bis rue Vincent 30320 Marguerittes, ouvert au public, n° FINESS : 300013315
4	35 avenue Jean Jaurès 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013323
5	6 plan de la Cour 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130039217
6	45 avenue Carnot 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013505
7	22 rue de la République 30500 Saint-Ambroix, ouvert au public, n° FINESS : 300013513
8	6 rue Roger Salengro 13210 Saint-Rémy-de-Provence, ouvert au public, n° FINESS : 130040207
9	13 rue Pasteur 30110 La Grand-Combe, ouvert au public, n° FINESS : 300013976
10	218 avenue Jean Moulin 30380 Saint-Christol-lès-Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013984
11	6 avenue des Alpilles 13310 Saint-Martin-de-Crau, ouvert au public, n° FINESS : 130017601
12	2 rue Pierre Brossolette 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130015910
13	6 boulevard Jean Jaurès 30140 Anduze, ouvert au public, n° FINESS : 300013992
14	Lot n° 3 Zac du Petit Verger 30190 La Calmette, ouvert au public, n° FINESS : 300014099
15	12 place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013539
16	41 rue du Lac Résidence « Les Arcades II » 30260 Quissac, ouvert au public, n° FINESS : 300013497
17	85 boulevard des Français Libres 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013521

**Article 3 :** Toute modification relative à l'organisation générale ainsi que toute modification apportée à la structure juridique et financière du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOAXIOME » devra être déclarée aux Agences régionales de santé Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur.

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le présent arrêté est notifié aux co-gérants de la SELARL UNIBIO. Une copie est adressée au :

- Préfet du département du Gard,
- Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Président du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins du Gard,
- Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens.

**Article 6 :** Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Montpellier, le 25 juin 2015

Pour le Préfet et par délégation de signature,

**Dominique MARCHAND**  
Directrice Générale par intérim

*signé*

## ANNEXE

Arrêté préfectoral du 25 juin 2015  
portant modification de l'agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux

**SELARL UNIBIO**  
490 rue Yves Sigal 30000 NIMES  
N° FINESS entité juridique 300013299

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

	Associés professionnels exerçants	Parts sociales	%	Droits de vote	%
1	ACHARD Dominique, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
2	ALFONSI Pierre-Antoine, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
3	BALAVOINE Muriel, biologiste médical, médecin,	1	0,0002	1	0,0002
4	BEBIN Frédérique, biologiste médical, médecin,	9.634	1,81	9.634	1,81
5	BLANC Karine, biologiste médicale, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
6	BONIDAN Martine, biologiste médical, pharmacien,	14.782	2,78	14.782	2,78
7	CABROL Michel, biologiste médical, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
8	CHARRIER Frédéric, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
9	D'UVA Céline, biologiste médical, médecin,	1	0,0002	1	0,0002
10	DAUMAS Yannick, biologiste médical, pharmacien,	13.643	2,57	13.643	2,57
11	DEQUEN Laurent, biologiste médical, pharmacien,	10.272	1,94	10.272	1,94
12	DUMET Catherine, biologiste médical, pharmacien,	10.630	2	10.630	2
13	FABRE Frédéric, biologiste médical, pharmacien,	9.634	1,81	9.634	1,81
14	FAYON Jean-Pierre, biologiste médical, pharmacien,	17.769	3,35	17.769	3,35
15	FORNARO Marie-Claire, biologiste médical, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
16	GAILLARD Christian, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
17	GARROS Sophie, biologiste médical, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
18	GEORGES Thierry, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
19	GRANDHOMME Marie, biologiste médical, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
20	GUERS Catherine, biologiste médical, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
21	JOURDAN Guy, biologiste médical, médecin,	19.263	3,63	19.263	3,63
22	LAMARTI Hatim, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
23	LONGUET Arnaud, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
24	MARSON Benjamin, biologiste médical, pharmacien,	10.275	1,94	10.275	1,94
25	MAURIN Brigitte, biologiste médical, pharmacien,	1.522	0,29	1.522	0,29
26	MONNERET Ivan, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
27	MOREAU Olivier, biologiste médical, pharmacien,	9.634	1,81	9.634	1,81
28	PASCHE Catherine, biologiste médical, pharmacien,	13.672	2,58	13.672	2,58
29	POIREY Bruno, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
30	RICHARD Yves, biologiste médical, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
31	SCHLUP Nicolas, biologiste médical, pharmacien,	19.263	3,63	19.263	3,63
32	SERRES Christian, biologiste médical, pharmacien,	1	0,0002	1	0,0002
	<b>Total associés professionnels exerçants</b>	<b>333.370</b>	<b>62,80%</b>	<b>333.370</b>	<b>62,80%</b>

	<b>Associés externes</b>				
33	AURIOL Annick, biologiste médical, médecin,	10.340	1,79	10.340	1,79
34	BARTHEZ-MOULS Ghislaine, biologiste médical, médecin,	11.508	2	11.508	2
35	BODART Michel, biologiste médical, médecin,	11.508	2	11.508	2
36	BOULIER Alexandre, biologiste médical, pharmacien,	10.273	1,78	10.273	1,78
37	BOUNIOL Pascale, biologiste médical, médecin,	10.739	1,86	10.739	1,86
38	BOUVIER-BERTHET Marc, biologiste médical, médecin,	12.495	2,17	12.495	2,17
39	CHABBERT-ALLEMAND Elisabeth, biologiste médical, pharmacien,	11.508	2	11.508	2
40	FOURNIER Pierre, biologiste médical, médecin,	11.508	2	11.508	2
41	GALVANI Marcel, biologiste médical, médecin,	11.836	2,05	11.836	2,05
42	GAUZI Marie-Lise, biologiste médical, pharmacien,	11.278	1,96	11.278	1,96
43	GILLES Frédéric, biologiste médical, médecin,	11.508	2	11.508	2
44	GOSSART Catherine, biologiste médical, pharmacien,	12.495	2,17	12.495	2,17
45	HERNANDEZ Brigitte, biologiste médical, médecin,	14.361	2,49	14.361	2,49
46	JOUGUET Pierre-Luc, biologiste médical, pharmacien,	5.834	1,01	5.834	1,01
47	SOYER Pierre, biologiste médical, médecin,	10.739	1,86	10.739	1,86
48	TERNISIEN-FARRAN Charlotte, biologiste médical, pharmacien,	10.273	1,78	10.273	1,78
49	TOURNE Pierre, biologiste médical, médecin,	7.952	1,38	7.952	1,38
50	TUR Bernard, biologiste médical, pharmacien,	11.278	1,96	11.278	1,96
	<b>Total associés externes</b>	<b>197.433</b>	<b>37,20%</b>	<b>197.433</b>	<b>37,20%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>530.803</b>	<b>100%</b>	<b>530.803</b>	<b>100%</b>

**ARRETE ARS-LR / ARS PACA 2015-1125**

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL UNIBIO à NIMES.**

**La Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon,  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 2 ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 21 mai 2015 portant nomination de Madame Dominique MARCHAND en qualité de Directrice Générale par intérim de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, à compter du 25 mai 2015 ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté n° 2014062-0001 en date du 3 mars 2014 portant délégation de signature en cas d'empêchement de Monsieur Paul CASTEL, directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à Monsieur Norbert NABET, directeur général adjoint ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté conjoint ARS-LR et ARS-PACA n° 2012-1478 du 26 octobre 2012 modifié, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites enregistré sous le numéro 30-116, numéro FINESS EJ 300013299, exploité par la SELARL UNIBIO sis 490 rue Yves Sigal 30000 NIMES ;

Vu le courrier du COFRAC du 04 octobre 2013 informant le laboratoire de biologie médicale qu'il satisfait aux exigences de l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation (Option A2) ;

Vu la décision ARS LR 2012-1643 du 04 octobre 2012 confirmant les autorisations d'activité biologique d'assistance médicale à la procréation et de diagnostic prénatal sur le site situé 35 avenue Jean Jaurès 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS ET 300013323;

Vu le renouvellement tacite d'autorisation de l'activité de soins d'AMP Biologique et DPN N° RT 30-12-05/30-12-02 au bénéfice de la SELARL UNIBIO EJ N° 300013299, sur le site situé 35 avenue Jean Jaurès 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS ET 300013323, à compter du 21 février 2014 pour l'activité d'assistance médicale à la procréation et du 13 août 2014 pour le diagnostic prénatal pour une durée de 5 ans, sans préjudice des modifications éventuelles de cette durée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux dénommée SELARL UNIBIO sise 490 rue Yves Sigal à 30000 NIMES ;

Vu le dossier déposé le 27 avril 2015 par Monsieur Arnaud LONGUET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL UNIBIO sise 490 rue Yves Sigal à NIMES 30900 ;

Vu la demande de pièces complémentaires du 02 juin 2015 ;

Vu les pièces complémentaires réceptionnées le 08 juin 2015 ;

Considérant le consentement unanime des associés de la société UNIBIO par acte signé du 23 avril 2015 en vue :

- de la réduction de capital par voie de rachat et de l'annulation de parts sociales de la société, détenues par Messieurs Jean-Pierre FINIELS, Patrick LOCHERON, Michel CABROL et Madame Marie-Claire FORNARO ; Monsieur Michel CABROL et Madame Marie-Claire FORNARO restent titulaires à l'issue de l'opération de réduction de capital, d'une part sociale de la société chacun ;
- de la cessation d'activité, avec effet au 30 juin 2015, de Messieurs Jean-Pierre FINIELS et Patrick LOCHERON en qualité de biologistes coresponsables.

## ARRETEM

**Article 1er :** A compter du 30 juin 2015, le laboratoire de biologie médicale multi sites exploité par la SELARL UNIBIO N° FINESS EJ 300013299 dont le siège social est situé 490 rue Yves Sigal 30000 NIMES, est autorisé à fonctionner sur les 17 sites suivants :

1	490 rue Yves Sigal 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013331
2	7 avenue Feuchères 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013307
3	20 bis rue Vincent 30320 Marguerittes, ouvert au public, n° FINESS : 300013315
4	35 avenue Jean Jaurès 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013323 autorisé à l'activité de soins de DPN (analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels) et d'AMP (préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle)
5	6 plan de la Cour 13200 Arles, ouvert au public, n°FINESS : 130039217
6	45 avenue Carnot 30100 Alès, ouvert au public, n°FINESS : 300013505
7	22 rue de la République 30500 Saint-Ambroix, ouvert au public, n° FINESS : 300013513
8	6 rue Roger Salengro 13210 Saint-Rémy-de-Provence, ouvert au public, n° FINESS : 130040207
9	13 rue Pasteur 30110 La Grand-Combe, ouvert au public, n° FINESS : 300013976

10	218 avenue Jean Moulin 30380 Saint-Christol-lès-Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013984
11	6 avenue des Alpilles 13310 Saint-Martin-de-Crau, ouvert au public, n° FINESS : 130017601
12	2 rue Pierre Brossolette 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130015910
13	6 boulevard Jean Jaurès 30140 Anduze, ouvert au public, n° FINESS : 300013992
14	Lot n° 3 Zac du Petit Verger 30190 La Calmette, ouvert au public, n° FINESS : 300014099
15	12 place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013539
16	41 rue du Lac Résidence « Les Arcades II » 30260 Quissac, ouvert au public, n° FINESS : 300013497
17	85 boulevard des Français Libres 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013521

Les biologistes médicaux coresponsables et associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale sont :

ACHARD Dominique, biologiste médical, pharmacien,  
 ALFONSI Pierre-Antoine, biologiste médical, pharmacien,  
 BALAVOINE Muriel, biologiste médical, médecin,  
 BEBIN Frédérique, biologiste médical, médecin, praticien agréé au DPN et à l'AMP,  
 BLANC Karine, biologiste médicale, pharmacien,  
 BONIDAN Martine, biologiste médical, pharmacien,  
 CABROL Michel, biologiste médical, pharmacien, praticien agréé au DPN et à l'AMP,  
 CHARRIER Frédéric, biologiste médical, pharmacien,  
 D'UVA Céline, biologiste médical, médecin,  
 DAUMAS Yannick, biologiste médical, pharmacien,  
 DEQUEN Laurent, biologiste médical, pharmacien,  
 DUMET Catherine, biologiste médical, pharmacien,  
 FABRE Frédéric, biologiste médical, pharmacien,  
 FAYON Jean-Pierre, biologiste médical, pharmacien,  
 FORNARO Marie-Claire, biologiste médical, pharmacien,  
 GAILLARD Christian, biologiste médical, pharmacien,  
 GARROS Sophie, biologiste médical, pharmacien,  
 GEORGES Thierry, biologiste médical, pharmacien,  
 GRANDHOMME Marie, biologiste médical, pharmacien,  
 GUERS Catherine, biologiste médical, pharmacien,  
 JOURDAN Guy, biologiste médical, médecin,  
 LAMARTI Hatim, biologiste médical, pharmacien,  
 LONGUET Arnaud, biologiste médical, pharmacien,  
 MARSON Benjamin, biologiste médical, pharmacien,  
 MAURIN Brigitte, biologiste médical, pharmacien,  
 MONNERET Ivan, biologiste médical, pharmacien,  
 MOREAU Olivier, biologiste médical, pharmacien,  
 PASCHE Catherine, biologiste médical, pharmacien,  
 POIREY Bruno, biologiste médical, pharmacien,  
 RICHARD Yves, biologiste médical, pharmacien,  
 SCHLUP Nicolas, biologiste médical, pharmacien,  
 SERRES Christian, biologiste médical, pharmacien.

**Article 2:** Toute modification relative à l'organisation générale ainsi que toute modification apportée à la structure juridique et financière du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL UNIBIO devra être déclarée aux Agences régionales de santé du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4** : Le présent arrêté est notifié aux représentants légaux de la SELARL UNIBIO. Une copie est adressée aux :

- Préfets du département du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité du médicament et des produits de santé,
- Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens,
- Présidents du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeurs de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeurs de la Mutualité Sociale Agricole du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeurs du Régime Social des Indépendants du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Directrice générale de l'Agence de Biomédecine,
- Directeur Général du Comité Français d'Accréditation.

**Article 5** : Le directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon et le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Languedoc-Roussillon et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à MONTPELLIER, le 25 juin 2015

Fait à MARSEILLE, le 25 juin 2015

La directrice générale par intérim de  
l'Agence régionale de santé  
du Languedoc-Roussillon,

*signé*

Dominique MARCHAND

Le directeur général de  
l'Agence régionale de santé  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

*signé*

Paul CASTEL



PREFET DU GARD

### Arrêté Préfectoral

## portant modification de l'agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux – SELAS BIOAXIOME à NIMES (Gard)

LE PREFET du GARD,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles R.6212-72 à R.6212-92 ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives, notamment ses articles 1<sup>er</sup> et 2 ;

**Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 21 mai 2015 portant nomination de Madame Dominique MARCHAND en qualité de Directrice Générale par intérim de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, à compter du 25 mai 2015 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015-DM-59 en date du 05 juin 2015 portant délégation de signature à Madame Dominique MARCHAND, Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon par le Préfet du Gard ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014302-008 en date du 29 octobre 2014 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux dénommée SELAS BIOAXIOME sise 150 rue Louis Landi 30 900 NIMES ;

**Vu** les dossiers de demande présentés par la société « DCK avocats » dont le siège est à Montpellier et reçus les 18 mai 2015, 19 mai 2015 et 24 juin 2015 pour son client la « SELAS BIOAXIOME » sise 150 rue Louis Landi 30 900 NIMES ;

**Considérant** les résolutions du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mars 2015 ;

**Considérant** les résolutions du procès verbal de la réunion du comité de direction du 30 avril 2015 ;

- de réduction de capital par rachat des actions de catégorie A, en vue de leur annulation, détenues par Monsieur de PAILLETTE, Monsieur et Madame TERRET, par la SELAS « BIOAXIOME », présenté par la société « DCK avocats » dont le siège est à Montpellier ;
- de la cessation d'activité à effet du 31 mars 2015 de Monsieur Jean-François TERRET en qualité de biologiste coresponsable ;

**Considérant** le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIOAXIOME du 03 septembre 2014 et le texte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2015 approuvant :

- le traité de fusion prévoyant l'absorption de la SELARL « BIOTOP ORFANOS – GRAS – ALARY – THEROND » ;
- l'agrément en qualité de nouvel actionnaire, et leur nomination en qualité de directeurs généraux de la société BIOAXIOME de Monsieur Vincent GRAS, Monsieur Jack PENCHINAT, Monsieur Denis ERNANDEZ, Madame Marie-Pierre MAUREL épouse PRADIE, Monsieur Paul ORFANOS, Madame Agnès THEROND épouse GRAS, Madame Anne-Sophie CLERE ;

**Considérant** le projet, sous conditions suspensives, de fusion par absorption signé le 22 avril 2015 entre les SELARL « BIOTOP ORFANOS – GRAS – ALARY – THEROND », société absorbée et la SELAS « BIOAXIOME », société absorbante ;

**Considérant** le projet de mise à jour des statuts de la SELAS « BIOAXIOME » au 16 juin 2015 ;

**Considérant** la demande de pièces complémentaires du 24 juin 2015 ;

**Considérant** les pièces complémentaires réceptionnées le 24 juin 2015 portant sur :

- la cessation d'activité de Monsieur Paul ORFANOS au 30 juin 2015 faisant valoir ses droits à la retraite ;
- l'agrément et l'intégration en qualité d'Actionnaire Biologiste Médical, biologiste coresponsable, Madame Julie GUIOT, pharmacien biologiste ;
- l'agrément et l'intégration en qualité d'Actionnaire Biologiste Médical, biologiste coresponsable, Madame Candice BANCAL, pharmacien biologiste ;
- la demande de transfert du site situé 20 boulevard Jacques Monod, 84000 AVIGNON au 45 rue Jean Gassier, 84130 LE PONTET ;

## **ARRETE**

**Article 1er : A compter du 30 juin 2015**, la « SELAS BIOAXIOME » sise 150 rue Louis Landi 30 900 Nîmes est représentée par les biologistes médicaux coresponsables :

1. Monsieur Fabrice AMIEL, biologiste médical, pharmacien, DG
2. Monsieur Etienne BACHELOT, médecin biologiste, DG
3. Monsieur Pascal BOLLEGUE, biologiste médical, pharmacien, DG
4. Monsieur Vincent BROUTIN, biologiste médical, pharmacien DG
5. Monsieur Pierre-Yves CHAPUIS, biologiste médical, pharmacien, DG
6. Madame Caroline COURTAIS, biologiste médical, pharmacien, DG
7. Madame Hélène DARMON, biologiste médical, médecin, DG
8. Monsieur Guy DEGREMONT, biologiste médical, médecin, DG
9. Monsieur Alain DOMERGUE, biologiste médical, pharmacien, DG
10. Monsieur Frank ENNOUCHI, biologiste médical, pharmacien, DG
11. Madame Patricia FOURQUET, biologiste médical, pharmacien, DG
12. Madame Pauline FROMENT, biologiste médical, pharmacien, DG
13. Monsieur Alexandre MARROCCO, biologiste médical, pharmacien, DG
14. Madame Nathalie GAYVALLET MONTREDON, médecin biologiste, DG
15. Monsieur Emmanuel GOFFART, biologiste médical, médecin, DG
16. Madame Odile GOULESQUE, biologiste médical, pharmacien, DG
17. Monsieur Christian HOYET, biologiste médical, pharmacien, DG
18. Monsieur Bruno LESUR, biologiste médical, pharmacien, DG
19. Monsieur Pascal MARC, biologiste médical, pharmacien, DG
20. Monsieur Jérôme MOREL, biologiste médical, pharmacien, DG

21. Monsieur Guy PELENC, biologiste médical, pharmacien, Président
22. Monsieur Marc RAUTURIER, biologiste médical, pharmacien, DG
23. Monsieur Patrick RICARD, biologiste médical, pharmacien, DG
24. Monsieur Philippe ROUSSEL, biologiste médical, pharmacien,
25. Madame Corinne THERME MOURRET, biologiste médical, pharmacien, DG
26. Monsieur Jean-Pascal VIGNES, médecin biologiste, DG
27. Monsieur Jean Louis PONS, biologiste médical, pharmacien, DG
28. Monsieur Bernard PIGUET, biologiste médical, pharmacien, DG
29. Monsieur Hervé TORTEL, biologiste médical, pharmacien, DG
30. Monsieur Patrick PERREE, biologiste médical, pharmacien, DG
31. Madame Elsa CHASTANG- DUMAS, biologiste médical, pharmacien, DG
32. Madame Adeline DUBOIS, biologiste médical, pharmacien, DG
33. Monsieur Louis DESCHAMPS de PAILLETTE, biologiste médical, médecin, DG
34. Monsieur David SEMHOUN, biologiste médical, pharmacien, DG
35. Madame Claire AUZENDE, biologiste médical, pharmacien, DG
36. Madame Célia BRUGUEIROLLE, biologiste médical, médecin, DG
37. Madame Marie-Laure TERRET, biologiste médicale, pharmacienne, DG
38. Madame Julie GUIOT, biologiste médicale, pharmacien
39. Madame Candice BANCAL, biologiste médicale, pharmacien
40. Monsieur Vincent GRAS, biologiste médical, pharmacien, praticien agréé au DPN et à l'AMP, DG
41. Monsieur Jack PENCHINAT, biologiste médical, médecin, DG
42. Monsieur Denis ERNANDEZ, biologiste médical, médecin, DG
43. Madame Marie-Pierre MAUREL épouse PRADIE, biologiste médical, médecin, DG réputée compétente en AMP
44. Madame Agnès THEROND épouse GRAS, biologiste médical, pharmacien
45. Madame Anne-Sophie CLERE, biologiste médical, pharmacien.

La répartition du capital social figure en annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** La « SELAS BIOAXIOME » exploite le laboratoire de biologie médicale, N° FINESS entité juridique 30 001 387 7 sur les 34 sites suivants :

1. 150 rue Louis Landi 30 900 Nîmes, non ouvert au public, numéro FINESS 300013885
2. 3 bis avenue Marie Curie 30 800 Saint-Gilles, ouvert au public, numéro FINESS 300013893
3. 346 avenue Bir Hakeim 30 000 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013901
4. 1 avenue Georges Pompidou 30 900 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013919
5. 62 avenue Pasteur 30 400 Villeneuve les Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 300013927
6. 122 rue Auguste 30 000 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013935
7. 226 allée de Séville 30 900 Nîmes, ouvert au public numéro FINESS 300013943
8. place des Cordeliers Immeuble Uzetia 30 700 Uzès, ouvert au public, numéro FINESS 300013950
9. 3 rue Vincent Faïta, 30 000 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013471
10. chemin de Saint Paul 30 129 Manduel, ouvert au public numéro FINESS 300014156
11. ZAC de l'Arnède 30 210 Remoulins ouvert au public, numéro FINESS 300014164
12. 321 avenue de la Camargue 30 310 Vergèze ouvert au public numéro FINESS 300016227
13. Place pierre Boulot 30200 Bagnols sur Cèze ouvert au public numéro FINESS 300002714
14. 9 Place Séverine 30000 Nîmes, ouvert au public numéro FINESS 300003282
15. 13 Place Mallet 30200 Bagnols sur Cèze, ouvert au public, numéro FINESS 300016755
16. Grand rue Jean Moulin 30100 Alès, ouvert au public, numéro FINESS 300017027
17. 6 Place du Plan de Beaucaire 30130 Pont Saint Esprit, ouvert au public, numéro FINESS 300014065
18. 11 rue du Parc 30200 Bagnols sur Cèze, ouvert au public, numéro FINESS 300014057
19. 63, av du Général de Gaulle 13160 Chateaurenard, ouvert au public, numéro FINESS 130042377
20. 8 rue Pierre et Marie Curie, 13870 Rognonas, non ouvert au public, numéro FINESS 130044258
21. 36 boulevard Itam 13 150 Tarascon, ouvert au public numéro FINESS 130042765
22. 44 rue de la Bonneterie 84000 Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 840018410
23. 45 rue Jean Gassier 84130 Le Pontet, ouvert au public, numéro FINESS 840018428
24. 98, avenue Pierre Sémard 84200 Carpentras, ouvert au public, numéro FINESS 840015564
25. 210, Cours Maréchal Leclerc 84270 Vedène, ouvert au public, numéro FINESS 840015572
26. 49, Avenue François Lascours 84130 Le Pontet, ouvert au public, numéro FINESS 840015853
27. 333, Cours Frizet 84210 Pernes Les Fontaines, ouvert au public, numéro FINESS 840018147

28. 1060 avenue de la Triade – 84000 Avignon, autorisé à l'activité de soins de DPN, ouvert au public, numéro FINESS 840017891
29. 8 rue Pierre et Marie Curie – 13870 Rognonas, ouvert au public, numéro FINESS 130044837
30. 75 bis rue Saint Ruff – 84000 Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 840018865
31. Maison d'Asclepios - chemin du Pont des deux eaux – 84000 Avignon, autorisé à l'activité de soins d'AMP, numéro FINESS 840017909
32. 10 rue du Portail Boquier – 84000 Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 840017917
33. La Chartreuse - Place de la Croix – 30400 Villeneuve Les Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 300016615
34. Hauts d'Avignon - ZAC Dinatelle – 325 avenue du Général de Gaulle – 30133 Les Angles, ouvert au public, numéro FINESS 300016623.

**Article 3 :** Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devra être déclarée à l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon.

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent ;

**Article 5 :** Le présent arrêté est notifié aux co-gérants de la SELAS BIOAXIOME. Une copie est adressée au :

- Préfet du département du Gard,
- Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Président du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins du Gard,
- Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens.

**Article 6 :** Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Montpellier, le 25 juin 2015

Pour le Préfet et par délégation de signature,

**Dominique MARCHAND**

*signé*

Directrice Générale par intérim

**ANNEXE**

**Arrêté préfectoral du 25 juin 2015  
portant modification de l'agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux**

« SELAS BIOAXIOME » sise 150 rue Louis Landi 30 900 Nîmes  
N° FINESS entité juridique 30 001 387 7

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE**

<b>Associés professionnels exerçants (APE)</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>% rapporté au nombre total d'actions</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>%</b>
AMIEL Fabrice	2	0,0015	1	0,0015
AUZENDE Claire	2	0,0015	1	0,0015
BACHELOT Etienne	2	0,0015	1	0,0015
BOLLEGUE Pascal	2	0,0015	1	0,0015
BROUTIN Vincent	2	0,0015	1	0,0015
BRUGUEIROLLE Célia	2	0,0015	1	0,0015
CHAPUIS Pierre-Yves	2	0,0015	1	0,0015
CHASTANG DUMAS Elsa	1	0,0008	1	0,0008
COURTAIS Caroline	1	0,0008	1	0,0008
DARMON Hélène	2	0,0015	1	0,0015
DEBARGE Laurent	1	0,0008	1	0,0008
DEGREMONT Guy	2	0,0015	1	0,0015
DESCHAMPS DE PAILLETTE Louis	2	0,0015	1	0,0015
DOMERGUE Alain	2	0,0015	1	0,0015
DUBOIS Adeline	1	0,0008	1	0,0008
ENNOUCH Franck	1	0,0008	1	0,0008
FOURQUET Patricia	2	0,0015	1	0,0015
GOFFART Emmanuel	2	0,0015	1	0,0015
GOULESQUE MARSHAL Odile	2	0,0015	1	0,0015
HOYET Christian	2	0,0015	1	0,0015
LESUR Bruno	2	0,0015	1	0,0015
MARROCCO Alexandre	1	0,0008	1	0,0008
MONTREDON Nathalie	3	0,0023	1	0,0023
MOREL Jérôme	2	0,0015	1	0,0015
MOURRET Corinne	2	0,0015	1	0,0015
PASCAL Marc	2	0,0015	1	0,0015
PELENC Guy	2	0,0015	1	0,0015
PEREE Patrick	21	0,0162	1	0,0162
PIGUET Bernard	2	0,0015	1	0,0015
PONS Jean-Louis	2	0,0015	1	0,0015
RAUTURIER Marc	2	0,0015	1	0,0015
RICARD Patrick	2	0,0015	1	0,0015
ROUSSEL Philippe	2	0,0015	1	0,0015
SEMHOON David	2	0,0015	1	0,0015
TERRET Marie-Laurence	1	0,0008	1	0,0008

TORTEL Hervé	2	0,0015	1	0,0015
VIGNES Jean-Pascal	2	0,0015	1	0,0015
GUIOT Julie	1	0,0008	1	0,0008
GRAS Vincent	2	0,0015	1	0,0015
GRAS Agnès	1	0,0008	1	0,0008
CLERE Anne-Sophie	1	0,0008	1	0,0008
PENCHINAT Jack	2	0,0015	1	0,0015
ERNANDEZ Denis	2	0,0015	1	0,0015
MAUREL PRADIE Marie	2	0,0015	1	0,0015
BANCAL Candice	1	0,0008	1	0,0008
<b>Associés internes (AI)</b>				
SPFPL GRAMUSO	16826	12,98	1	13
SPFPL GAIA	2494	1,92	1	2
SPFPL RAGUSE	2494	1,92	1	2
SPFPL DJEMBE	2494	1,92	1	2
<b>Total APE + AI</b>	<b>24407</b>	<b>18,84</b>	<b>49</b>	<b>19</b>
<b>Associés externes (AE)</b>				
SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE	105174	81,16	1	81
<b>Total</b>	<b>129581</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>100</b>

**DECISION ARS-LR - ARS-PACA 2015 - 1126**

**Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement d'un laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOAXIOME » sise 150 rue Louis Landi 30900 NIMES**

**La directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé de la région Languedoc-Roussillon,  
Le directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Provence Alpes Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** l'arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 21 mai 2015 portant nomination de Madame Dominique MARCHAND en qualité de Directrice Générale par intérim de l'Agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, à compter du 25 mai 2015 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 juin 2015 portant modification de l'agrément de la SELAS « BIOAXIOME » dont le siège social est situé au 150 rue Louis Landi 30 900 Nîmes ;

**Vu** la décision conjointe ARS-LR – ARS-PACA 2014-2666 du directeur général des Agences régionales de santé Languedoc- Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur du 29 décembre 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites enregistré sous le numéro FINESS ET 30 001 388 5 qui est exploité par la SELAS « BIOAXIOME » dont le siège social est situé au 150 rue Louis Landi 30 900 Nîmes – N° FINESS EJ 30 001 387 7 ;

**Vu** le courrier du COFRAC du 30 avril 2013 informant le laboratoire de biologie médicale qu'il satisfait aux exigences de l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation (Option B) ;

**Vu** la décision ARS LR 2012-1644 du 04 octobre 2012 confirmant les autorisations d'activité biologique d'assistance médicale à la procréation sur le site situé 346 avenue Bir Hakeim 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS ET 300013901 ;

**Vu** la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur, en date du 01 avril 2015, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le N° FINESS ET : 84 0017 891, qui est exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOTOP ORFANOS – GRAS – ALARY - THEROND », dont le siège social est situé au 1060, avenue de la Triade - 84000 AVIGNON - N° FINESS EJ : 84 0017 883 ;

**Vu** la décision n° 68-04-2012 du 11 juillet 2012 relative à la confirmation de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation au bénéfice de la SELAS « BIOTOP » pour le site sis à la Polyclinique URBAIN V – 95 Maison d'Asclépios – Chemin du Pont des deux Eaux à Avignon ;

**Vu** la lettre du 21 mars 2012 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins d'Assistance Médicale à la Procréation de la « SELAS BIOTOP » à compter du 22 février 2013 pour une période de 5 ans, jusqu'au 22 février 2018 selon les modalités :

- préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle,
- activités relatives à la fécondation in vitro avec ou sans micromanipulation,
- conservation des embryons en vue d'un projet parental.

sur le site sis à la Polyclinique URBAIN V – 95 Maison d'Asclépios – Chemin du Pont des deux Eaux à Avignon ;

**Vu** la décision modificative n° 73-04-2012 du 12 septembre 2012 relative à la confirmation de l'autorisation de l'activité de soins de diagnostic prénatal-biochimie au bénéfice de la SELAS « BIOTOP » pour le site sis au 1060, avenue de la Trillade-Sud à Avignon ;

**Vu** la lettre du 27 mars 2012 relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins de Diagnostic Prénatal détenue par la SELAS BIOTOP, à compter du 10 octobre 2012 pour une période de 5 ans, jusqu'au 10 octobre 2017 selon la modalité :

Analyse de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels sur le site sis au 1060, avenue de la Trillade-Sud à Avignon ;

**Vu** les dossiers de demande présentés par la société « DCK avocats » dont le siège est à Montpellier et reçus les 18 mai 2015, 19 mai 2015 et 24 juin 2015 pour son client la « SELAS BIOAXIOME » sise 150 rue Louis Landi 30 900 NIMES ;

**Considérant** les résolutions du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mars 2015 ;

**Considérant** les résolutions du procès verbal de la réunion du comité de direction du 30 avril 2015 ;

- de réduction de capital par rachat des actions de catégorie A, en vue de leur annulation, détenues par Monsieur de PAILLETTE, Monsieur et Madame TERRET, par la SELAS « BIOAXIOME » ;
- de la cessation d'activité à effet du 31 mars 2015 de Monsieur Jean-François TERRET en qualité de biologiste coresponsable ;

**Considérant** le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIOAXIOME du 03 septembre 2014 et le texte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2015 approuvant :

- le traité de fusion prévoyant l'absorption de la SELARL « BIOTOP ORFANOS – GRAS – ALARY – THEROND » ;
- l'agrément en qualité de nouvel actionnaire, et leur nomination en qualité de directeurs généraux de la société BIOAXIOME de Monsieur Vincent GRAS, Monsieur Jack PENCHINAT, Monsieur Denis ERNANDEZ, Madame Marie-Pierre MAUREL épouse PRADIE, Monsieur Paul ORFANOS, Madame Agnès THEROND épouse GRAS, Madame Anne-Sophie CLERE ;

**Considérant** le projet, sous conditions suspensives, de fusion par absorption signé le 22 avril 2015 entre les SELARL « BIOTOP ORFANOS – GRAS – ALARY – THEROND », société absorbée et la SELAS « BIOAXIOME », société absorbante ;

**Considérant** le projet de mise à jour des statuts de la SELAS « BIOAXIOME » au 16 juin 2015 ;

**Considérant** la demande de pièces complémentaires du 24 juin 2015 ;

**Considérant** les pièces complémentaires réceptionnées le 24 juin 2015 portant sur :

- la cessation d'activité de Monsieur Paul ORFANOS au 30 juin 2015 faisant valoir ses droits à la retraite ;
- l'agrément et l'intégration en qualité d'Actionnaire Biologiste Médical, biologiste coresponsable, Madame Julie GUIOT, pharmacien biologiste ;
- l'agrément et l'intégration en qualité d'Actionnaire Biologiste Médical, biologiste coresponsable, Madame Candice BANCAL, pharmacien biologiste ;
- la demande de transfert du site situé 20 boulevard Jacques Monod, 84000 AVIGNON au 45 rue Jean Gassier, 84130 LE PONTET ;

## **DECIDE**

**Article 1 :** La décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur datée du 01 avril 2015 autorisant le fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELARL « BIOTOP ORFANOS – GRAS – ALARY – THEROND », est abrogée.

**Article 2 :** La décision conjointe ARS-LR – ARS-PACA 2014-2666 du directeur général des Agences régionales de santé Languedoc- Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur du 29 décembre 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites enregistré sous le numéro 30-122 (numéro FINESS entité juridique : 300013877) dont le siège social est situé 150 rue Louis Landi 30 900 Nîmes, exploité par la SELAS « BIOAXIOME » est modifiée.

La SELAS « BIOAXIOME » exploite les 34 sites suivants :

1. 150 rue Louis Landi 30 900 Nîmes, non ouvert au public, numéro FINESS 300013885
2. 3 bis avenue Marie Curie 30 800 Saint-Gilles, ouvert au public, numéro FINESS 300013893
3. 346 avenue Bir Hakeim 30 000 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013901 autorisé à l'activité de soins d'AMP (préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle)
4. 1 avenue Georges Pompidou 30 900 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013919
5. 62 avenue Pasteur 30 400 Villeneuve les Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 300013927
6. 12 rue Auguste 30 000 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013935
7. 226 allée de Séville 30 900 Nîmes, ouvert au public numéro FINESS 300013943
8. place des Cordeliers Immeuble Uzetia 30 700 Uzès, ouvert au public, numéro FINESS 300013950
9. 3 rue Vincent Faïta, 30 000 Nîmes, ouvert au public, numéro FINESS 300013471
10. chemin de Saint Paul 30 129 Manduel, ouvert au public numéro FINESS 300014156
11. ZAC de l'Arnède 30 210 Remoulins ouvert au public, numéro FINESS 300014164
12. 321 avenue de la Camargue 30 310 Vergèze ouvert au public numéro FINESS 300016227
13. Place pierre Boulot 30200 Bagnols sur Cèze ouvert au public numéro FINESS 300002714
14. 9 Place Séverine 30000 Nîmes, ouvert au public numéro FINESS 300003282
15. 13 Place Mallet 30200 Bagnols sur Cèze, ouvert au public, numéro FINESS 300016755
16. Grand rue Jean Moulin 30100 Alès, ouvert au public, numéro FINESS 300017027
17. 6 Place du Plan de Beaucaire 30130 Pont Saint Esprit, ouvert au public, numéro FINESS 300014065
18. 11 rue du Parc 30200 Bagnols sur Cèze, ouvert au public, numéro FINESS 300014057
19. 63, av du Général de Gaulle 13160 Chateaufort, ouvert au public, numéro FINESS 130042377
20. 8 rue Pierre et Marie Curie, 13870 Rognonas, non ouvert au public, numéro FINESS 130044258
21. 36 boulevard Itam 13 150 Tarascon, ouvert au public numéro FINESS 130042765
22. 44 rue de la Bonneterie 84000 Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 840018410
23. **45 rue Jean Gassier 84130 Le Pontet, ouvert au public, numéro FINESS 840018428**
24. 98, avenue Pierre Sémard 84200 Carpentras, ouvert au public, numéro FINESS 840015564
25. 210, Cours Maréchal Leclerc 84270 Vedène, ouvert au public, numéro FINESS 840015572

26. 49, Avenue François Lascours 84130 Le Pontet, ouvert au public, numéro FINESS 840015853
27. 333, Cours Frizet 84210 Pernes Les Fontaines, ouvert au public, numéro FINESS 840018147
28. 1060 avenue de la Triade – 84000 Avignon, autorisé à l'activité de soins de DPN, ouvert au public, numéro FINESS 840017891
29. 8 rue Pierre et Marie Curie – 13870 Rognonas, ouvert au public, numéro FINESS 130044837
30. 75 bis rue Saint Ruff – 84000 Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 840018865
31. 95 Maison d'Asclepios - chemin du Pont des deux eaux – 84000 Avignon, autorisé à l'activité de soins d'AMP (FIV) , numéro FINESS 840017909
32. 10 rue du Portail Boquier – 84000 Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 840017917
33. La Chartreuse - Place de la Croix – 30400 Villeneuve Les Avignon, ouvert au public, numéro FINESS 300016615
34. Hauts d'Avignon - ZAC Dinatelle – 325 avenue du Général de Gaulle – 30133 Les Angles, ouvert au public, numéro FINESS 300016623.

La SELAS « BIOAXIOME » est dirigée par les biologistes coresponsables et associés suivants :

1. Monsieur Fabrice AMIEL, biologiste médical, pharmacien, DG
2. Monsieur Etienne BACHELOT, médecin biologiste, DG
3. Monsieur Pascal BOLLEGUE, biologiste médical, pharmacien, DG
4. Monsieur Vincent BROUTIN, biologiste médical, pharmacien, DG
5. Monsieur Pierre-Yves CHAPUIS, biologiste médical, pharmacien, DG
6. Madame Caroline COURTAIS, biologiste médical, pharmacien, DG
7. Madame Hélène DARMON, biologiste médical, médecin, DG
8. Monsieur Guy DEGREMONT, biologiste médical, médecin, DG
9. Monsieur Alain DOMERGUE, biologiste médical, pharmacien, DG
10. Monsieur Frank ENNOUCHI, biologiste médical, pharmacien, DG
11. Madame Patricia FOURQUET, biologiste médical, pharmacien, praticien agréé AMP, DG,
12. Madame Pauline FROMENT, biologiste médical, pharmacien, DG
13. Monsieur Alexandre MARROCCO, biologiste médical, pharmacien, DG
14. Madame Nathalie GAYVALLET MONTREDON, médecin biologiste, DG
15. Monsieur Emmanuel GOFFART, biologiste médical, médecin, DG
16. Madame Odile GOULESQUE, biologiste médical, pharmacien, DG
17. Monsieur Christian HOYET, biologiste médical, pharmacien, DG
18. Monsieur Bruno LESUR, biologiste médical, pharmacien, DG
19. Monsieur Pascal MARC, biologiste médical, pharmacien, DG
20. Monsieur Jérôme MOREL, biologiste médical, pharmacien, DG
21. Monsieur Guy PELENC, biologiste médical, pharmacien, Président
22. Monsieur Marc RAUTURIER, biologiste médical, pharmacien, DG
23. Monsieur Patrick RICARD, biologiste médical, pharmacien, DG
24. Monsieur Philippe ROUSSEL, biologiste médical, pharmacien,
25. Madame Corinne THERME MOURRET, biologiste médical, pharmacien, DG
26. Monsieur Jean-Pascal VIGNES, médecin biologiste, DG
27. Monsieur Jean Louis PONS, biologiste médical, pharmacien, DG
28. Monsieur Bernard PIGUET, biologiste médical, pharmacien, DG
29. Monsieur Hervé TORTEL, biologiste médical, pharmacien, DG
30. Monsieur Patrick PERREE, biologiste médical, pharmacien, DG
31. Madame Elsa CHASTANG- DUMAS, biologiste médical, pharmacien, DG
32. Madame Adeline DUBOIS, biologiste médical, pharmacien, DG
33. Monsieur Louis DESCHAMPS de PAILLETTE, biologiste médical, médecin, DG
34. Monsieur David SEMHOUN, biologiste médical, pharmacien, DG
35. Madame Claire AUZENDE, biologiste médical, pharmacien, DG
36. Madame Célia BRUGUEIROLLE, biologiste médical, médecin, DG
37. Madame Marie-Laure TERRET, biologiste médicale, pharmacienne, DG
38. Madame Julie GUIOT, biologiste médical, pharmacien
39. Madame Candice BANCAL, biologiste médical, pharmacien

40. Monsieur Vincent GRAS, biologiste médical, pharmacien, praticien agréé au DPN et à l'AMP, DG
41. Monsieur Jack PENCHINAT, biologiste médical, médecin, DG
42. Monsieur Denis ERNANDEZ, biologiste médical, médecin, DG
43. Madame Marie-Pierre MAUREL épouse PRADIE, biologiste médical, médecin, DG réputée compétente en AMP
44. Madame Agnès THEROND épouse GRAS, biologiste médical, pharmacien
45. Madame Anne-Sophie CLERE, biologiste médical, pharmacien.

**Article 3 :** Cette décision prendra effet à compter du 30 juin 2015.

**Article 4 :** Toute modification relative à l'organisation générale ainsi que toute modification apportée à la structure juridique et financière du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « BIOAXIOME » devra être déclarée aux Agences régionales de santé Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 6 :** La présente décision est notifiée aux biologistes co-responsables. Une copie est adressée au :

- Préfet du département du Gard, des Bouches du Rhône et de Vaucluse,
- Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
- Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens,
- Président du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins du Gard et des Bouches du Rhône,
- Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Gard, des Bouches du Rhône et de Vaucluse,
- Directeur de la Mutualité sociale agricole du Gard, des Bouches du Rhône et de Vaucluse,
- Directeur du Régime social des indépendants du Languedoc-Roussillon et de Provence Alpes Côte d'Azur,
- Directrice générale de l'Agence de Biomédecine,
- Directeur général du Comité français d'accréditation,

**Article 7 :** Le directeur de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Languedoc-Roussillon et le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence Alpes Côte d'Azur sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Languedoc-Roussillon et Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à MONTPELLIER, le 25 juin 2015

Fait à MARSEILLE, le 25 juin 2015

La directrice générale par intérim de  
l'Agence régionale de santé  
Languedoc - Roussillon,

Le directeur général de l'ARS PACA,

*signé*

*signé*

Dominique MARCHAND